



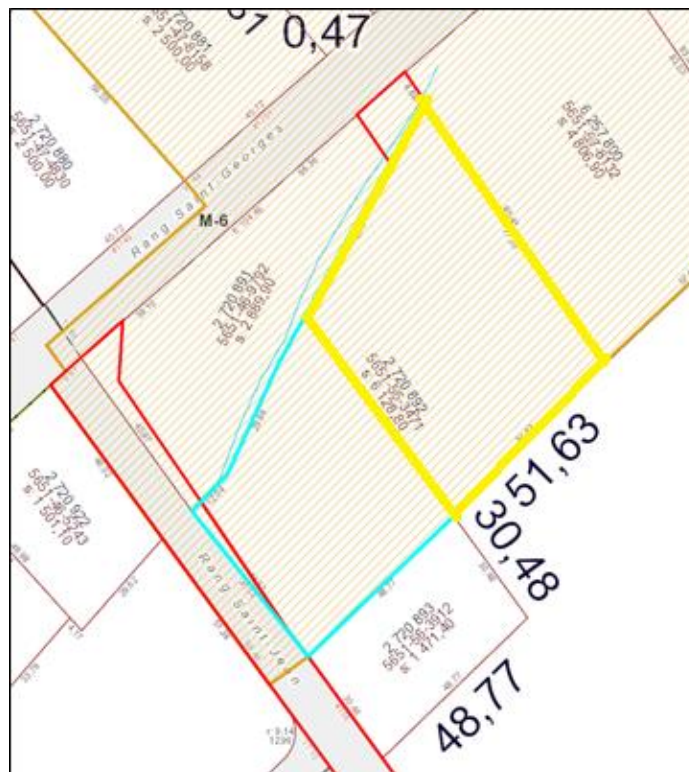
DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

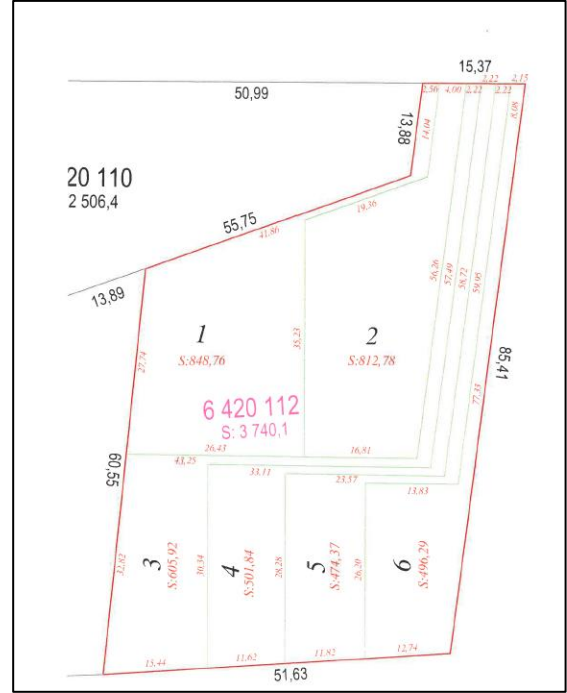
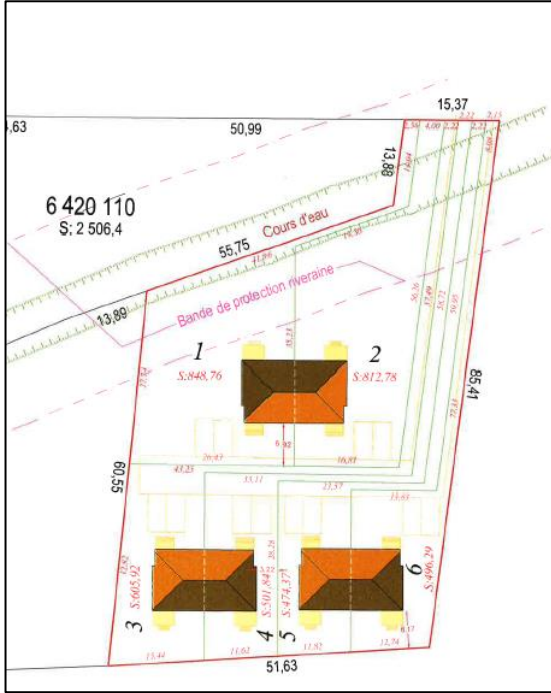
À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante :

- a) Demande de permis de lotissement pour création de 6 lots desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout pour 3 jumelés sur le lot no. 6 420 112, rue Saint-Georges;

Demande de dérogation mineure: permettre la création de 6 lots avec un frontage sur la rue Saint-Georges de moins de 21,34 mètres soit 2,56 mètres, 4,0 mètres, 2,22 mètres, 2,22 mètres 2,22 mètres et 2,15 mètres tel que le prescrit le règlement de lotissement no.188-2008.





Toute personne intéressée qui désire se faire entendre sur cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations par écrit par courriel à : direction@saint-bernard.quebec ou par courrier au 1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, G0S 2G0 au plus tard le vendredi 23 juillet 2021 à 11 h. La dérogation mineure sera traitée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 août 2021.

Donné à Saint-Bernard, ce 7 juillet 2021

(Signé) Marie-Eve Parent _____

Marie-Eve Parent

Directrice générale et secrétaire-trésorière